

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE
qui s'est tenue le 26 AVRIL 2008 à l'U.T.T. 12 rue Curie à TROYES**

Le Président ouvre à la séance à 9 h 15.

Il énumère le contenu des enveloppes et autres documents remis aux personnalités et aux participants à l'Assemblée.

Il leur souhaite la bienvenue et en rappelle l'ordre du jour.

PERSONNALITES PRESENTES

M. Thomas KIEFFER	Sous-Préfet de Bar sur Aube, représentant Monsieur le Préfet de l'Aube
M. Gérard MENUUEL	Député Adjoint au Maire de Troyes, représentant Monsieur François BAROIN, Ministre et Maire de Troyes
M. Joël RAPINAT	Maire Adjoint, représentant Monsieur Nicolas DHUICQ, Député Maire
M. Daniel COIFFIER	Chef du Service Eau – Environnement de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, représentant Monsieur TACHKER
M. Didier MARTEAU	Président de la Chambre d'Agriculture
M. Nicolas JUILLET	Conseiller Général, Président de Natura 2000 représentant Monsieur ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Général et M.HOSPITAL, Président de la F.D.S.E.A.
M. Louis MARQUOT	Président d'Honneur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
M. Noël DARDOISE	Commissaire aux Comptes de la FDC Aube
M. Bruno DEGOISEY	Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube
M. Hubert JEANDARME	représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Agricole de l'Aube
M. Gérard HUGONET	Service Environnement à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
M. Daniel PAQUIER	Vice Président de l'Association des Piégeurs Auboises, représentant Mr Pierre GNAGI
M. Bruno GAUTHIER	représentant le C.D.J.A.
M. Georges LAMOUREUX	Président de l'A.F.A.C.C. 10
M. Christophe DESESSARD	Président de l'Association de Jeunes Chasseurs de l'Aube
M. Didier VALEYRE	Association des Chasseurs à l'Arc, représentant Monsieur Bertrand AUSSANT
M. François LARDIN	Vice-Président de la Fédération de Pêche, représentant Mr Daniel HOFFMANN
M. Myriam GUYOT	Président de l'Association des Chasseurs au Chien d'Arrêt
Mme Jocelyne LHERMITE	Présidente de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose"
Mme Patricia HERMITTE	Directrice du Laboratoire Vétérinaire de l'Aube
M. Hervé TOME	représentant Monsieur Pierre-Jacques CARLES, Office National des Forêts
M. Yves BRAY	O.N.C.F.S.
M. Jérôme LETTY	O.N.C.F.S.
M. Thierry MIGOUT	Chef du Service Départemental de Garderie ONCFS de l'Aube
Messieurs les Administrateurs de la F.D.C. de l'Aube	
Messieurs les Louvetiers	
Messieurs les Estimateurs	
Messieurs les Présidents de GIC Petit et Grand Gibier	
Messieurs les anciens Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	
Messieurs les Armuriers	
Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	
La Presse Locale	

PERSONNALITES EXCUSEES

M. François BAROIN	Ministre et député maire de TROYES, représenté par Mr MENUEL
M. Yann GAILLARD	Sénateur, représenté par Mme Elise GROSNOU
M. Jean-Claude MATHIS	Député
M. Philippe ADNOT	Sénateur, Président du Conseil Général, représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
M. Nicolas DHUICQ	Député Maire, représenté par Monsieur Joël RAPINAT, Maire Adjoint
M. Jean pierre BACHI	Président du Conseil Régional
M. Christophe KAPELLA	Procureur de la République
M. Dominique FERRIERE	Président du Tribunal de Grande Instance
M. le Colonel du Groupement de Gendarmerie de l'Aube	
M. Hervé DENORMANDIE	F.D.S.E.A.
M. Régis ARNOULD	Président de la F.D.C. Ardennes et de la F.R.C.
M. Pierre Jacques CARLES	Directeur de l'Agence Aube Marne de l'Office National des Forêts, représenté par Hervé TOME
M. Yves TACHKER	Directeur de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, représenté par Monsieur COIFFIER
M. Bertrand AUSSANT	Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc, représenté par Mr Didier VALEYRE
M. Olivier LECAS	Président de la F.D.C. Yonne
M. Jean-Marie HUGUENIN	Président de la FDC Haute Marne
M. Benoit CHEVRON	Président de la F.D.C. Seine et Marne
M. Pascal SECULA	Président de la F.D.C. Côte d'Or
M. Pierre GNAGI	Président de l'Association des Piégeurs Auboises, représenté par Mr Daniel PAQUIER
M. Jean POUILLOT	Président du C.I.E.B.A.
M. Daniel HOFFMANN	Président de la Fédération de Pêche, représenté par Mr LARDIN
Mme Karine GUILLAUME	Directrice des Services Vétérinaires de l'Aube
M. François CHAPOTIN	Président de Aube Evasion Sports Nature
M. CORDIER	Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, représenté par M. Raymond IANZ
M. Dominique VOIX	Parc Naturel de la Réserve de la Forêt d'Orient (PNRFO)
Mme Christine DROMBY	Estimateur Dégâts de Gibier
M. Philippe DARLEY	Estimateur Dégâts de Gibier
Mme Brigitte GONDY	C.F.A.A. Saint Pouange

MINUTE DE SILENCE

Le Président demande une minute de silence à la mémoire des chasseurs décédés au cours de l'année écoulée, et tout particulièrement à l'intention de Monsieur Gilbert CHARLOT, notre regretté Président.

CONSTITUTION ET CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée Générale soit composé des membres siégeant habituellement au Comité Directeur de la F D C A, à savoir :

Président	Monsieur Claude MERCUZOT
Vice Président	Monsieur Roger PATENERE
Trésorier	Monsieur Jacques VIGNERON,
Secrétaire	Monsieur Jean-Marie FRIEDRICH

Il sollicite le vote de l'assemblée.

APPROUVE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

CHOIX DU MODE DE SCRUTIN

Le Président, dans un souci de simplification et de gain de temps, demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur du vote à main levée pour toutes les résolutions et décisions qu'il conviendra de prendre au cours de cette réunion.

APPROUVE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2007

A la demande du Président, **IL EST APPROUVE, SANS RESERVE ET A L'UNANIMITE.**

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2007 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE (un exemplaire a été remis à chaque participant préalablement à son accès à la salle)

Le Président donne lecture de son rapport moral.

Aucune observation n'étant formulée, à la demande du Président MERCUZOT, **le RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2007 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2006/2007 PAR MR JACQUES VIGNERON, TRESORIER

SERVICE GENERAL :

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ...	2 320 072 €.
Le résultat net comptable est un excédent de	185 751 €.
• Produits d'exploitation au 30/06/2007	1 144 765 €
• Produits financiers au 30/06/2007	82 863€
Produits exceptionnels au 30/06/2007	75 887€
• Charges d'exploitation au 30/06/2007	1 116 221 €
• Charges financières au 30/06/2007	868 €
Charges exceptionnelles au 30/06/2007	657 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Général" ont été :

- le prix du timbre fédéral à 71 €.
- la mise en place d'une cotisation territoriale obligatoire "bois et plaine" à 0,35€ par hectare. Cette cotisation a été due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion. Elle s'est substituée au contrat "Multi-Services" et à la cotisation obligatoire en vigueur auparavant.
- les subventions octroyées aux sociétés ou aux particuliers le sont toujours à concurrence de l'enveloppe définie. La provision constituée à cet effet a été annulée et a engendré une reprise sur provision de 67 660 €.

SERVICE "DEGÂTS DE GIBIER" :

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de	1 866 821 €.
Le résultat net comptable est un excédent de	257 507 €.
• Produits d'exploitation au 30/06/2007	891 026 €
• Produits financiers au 30/06/2007	110 584 €
• Produits exceptionnels au 30/06/2007	61 €
• (Achats de marchandises, services extérieurs	957 €
➤	
• Charges financières au 30/06/2007	0 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2007 (sur opérations de gestion et en capital)	2 208 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Dégâts de Gibier" ont été :

- la suppression du timbre Grand Gibier Départemental;
- la diminution du prix du bracelet "Sanglier" P G C, qui est passé de 26 € à 18 €, le prix du bracelet "Sanglier" hors P G C, qui est passé de 35 € à 28 € et celui du bracelet "Chevreuil", qui est passé de 34 € à 28 €.
- l'instauration d'une participation territoriale par secteur concernant la plaine et le bois. Cette cotisation à l'hectare par secteur fluctuera annuellement en fonction du montant des dégâts de gibier enregistré sur chaque secteur et a été calculée sur la base de 10 ha de plaine = 1 ha de bois.
- comme pour le "Service Général", la prise des plus values sur plusieurs exercices (110 584 €) a augmenté de manière conséquente les produits financiers et de ce fait le résultat de l'exercice.

CONSOLIDATION (SERVICE GENERAL + SERVICE DEGÂTS) :

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ... 3 827 173 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 443 258 €.

• Produits d'exploitation	2 035 792 €
• Produits financiers (Produits nets sur cessions)	193 447 €
• Produits exceptionnels (sur opérations de gestion et en capital)	75 948 €
• Charges d'exploitations (Achats de marchandises, services)	1 858 178 €
• Charges financières (Intérêts sur emprunt et autres)	868 €
• Charges exceptionnelles (sur opérations de gestion et en capital)	2 883 €

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL RELATIFS A L'EXERCICE 2006 / 2007, PRESENTES PAR M. NOEL DARDOISE, COMMISSAIRE AUX COMPTES

• Rapport Général :

Opinion sur les Comptes annuels

Nous avons effectué un audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

• Rapport Spécial :

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2007

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article 612-5 du Code du Commerce.

Conventions conclues au cours des exercices précédents, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 23 Mai 2001, à effet du 01 Juin 2001, il a été prévu le remboursement des frais de déplacements des Administrateurs et du Président de votre Fédération selon les modalités suivantes :
 - Paiement des indemnités kilométriques selon le barème fiscal en fonction de la puissance du véhicule et des kilomètres parcourus,
 - Remboursement des autres frais sur présentation des justificatifs et indication du nom des bénéficiaires concernant les notes de restaurant.
- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2005, il a été décidé d'allouer au Président une indemnité forfaitaire mensuelle de représentation de 500 € à compter de Mai.

TOUTES LES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIGURENT DANS LES DOSSIERS D'ASSEMBLEE SONT LUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL, Jean Marie FRIEDRICH

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2007, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2006 / 2007.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le maintien et le suivi du projet associatif, pour "Saisie et exploitation SIG" (22 867,36 €) et "Site Internet" (1 948.98 €).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/07, d'affecter le bénéfice "Dégâts" (257 506,98 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (185 750,70 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du "Service Général" de ristourner au profit des Autres Réserves du "Service Général", la somme de 31.541,27 € et pour les réserves immobilisées du "Service Dégâts", d'affecter les réserves "Dégâts" du "Service Dégâts", la somme de 4.241,92 €.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2008/2009, et alimentant le **Service Général** :

- Timbre Fédéral : 73 €
- Timbre Temporaire à 9 jours : 37 €
- Timbre Temporaire à 3 jours : 19 €
- Cotisation territoriale obligatoire :
0,35 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Cotisation minimum forfaitaire de 5 €).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2008/2009 et assurant le financement du **Service "Dégâts de Gibier"**, à savoir :

▪ **Bracelets Plan de Chasse :**

ESPECES	MONTANTS
Cerf	270 €
Daguet	224 €
Biche	194 €
Faon	163 €
Sika	30 €
Chevreuil	28 €
Daim	61 €
Mouflon	61 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)

▪ **Bracelets Sanglier :**

PGC	18 €
Hors PGC	28 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)	14 €

▪ **Cotisations territoriales :**

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts (moyenne sur 3 ans) et enregistré sur chaque secteur est la suivante. (Voir carte de localisation des différents secteurs).

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2008/2009	Rappel (Saison n-1)	Saison 2008/2009	Rappel (Saison n-1)
1	0.54 €	(0.37 €)	0.05 €	(0.04 €)
2	0.84 €	(0.70 €)	0.08 €	(0.07 €)
3	1.25 €	(0.98 €)	0.13 €	(0.10 €)
44	1.27 €	(0.95 €)	0.13 €	(0.10 €)
33/4/5/6/86 et 95	0.15 €	(0.12 €)	0.01 €	(0.01 €)
7 et 55	0.69 €	(0.42 €)	0.07 €	(0.04 €)
8	0.72 €	(0.49 €)	0.07 €	(0.05 €)
9	1.46 €	(1.28 €)	0.15 €	(0.13 €)

(Cotisation minimum forfaitaire de 5 €)

APPROUVEE A LA MAJORITE (1 voix contre et 1 abstention)

PRESENTATION DU BUDGET 2008 / 2009 PAR M. Jacques VIGNERON, TRESORIER

Le budget 2008/2009 couvre la période allant du 01 Juillet 2008 au 30 Juin 2009, soit une durée de 12 mois. Ce budget a été établi conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 27 Juin 2001 portant statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs. Les comptes de la Fédération retracent, de manière distincte, les éléments relatifs au Service Général d'une part, et ceux du Service "Dégâts de Gibier" d'autre part.

SERVICE GENERAL

Les prévisions concernant le compte "Général" s'élèvent :

en dépenses à :	1 034 932 €
et en recettes à :	1 049 322 €

soit un excédent prévisionnel de :

14 390 €.

Les points importants pour l'élaboration de ce budget sont les suivants :

- Le prix du timbre fédéral par rapport à 2007/2008 passe de 72,00 € à 73,00 €.
- La cotisation territoriale obligatoire "Bois et Plaine" à 0,35 € par hectare, est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Cette cotisation est due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.

SERVICE "DEGATS DE GIBIER"

Les prévisions concernant le compte "Dégâts de Gibier" s'élèvent :

en dépenses à : **794 557 €**

et en recettes à : **795 706 €**

soit un excédent prévisionnel de :

1 149 €.

Quant à l'établissement de ce budget, il a été tenu compte :

- D'un prix des bracelets "Sangliers" PGC et hors PGC identique à celui de l'exercice précédent, de même pour les bracelets des espèces de grand gibier soumises au plan de chasse. Par contre, il a été tenu compte d'une baisse des bracelets de chevreuils attribués (6720 au lieu de 7200), d'une légère hausse des attributions des bracelets sangliers hors PGC (1500 à 1700) et le maintien des autres attributions.
- Le montant d'indemnisation des dégâts de gibier ayant augmenté sur la quasi-totalité des secteurs, la cotisation est revue à la hausse. Cette cotisation sera appelée par l'intermédiaire de la participation dégâts de gibier, basée sur la sectorisation territoriale plaine et bois.
- L'indemnisation des "Dégâts de gibier" a été budgétisée à hauteur de 330 000 € et les vacations y afférentes pour 54 000 €.
- Le montant de la prévention des "Dégâts de gibier" en matériels de clôture et en produits phytosanitaires s'élèveraient à 80 000 €.

CONSOLIDATION (service général + service dégâts)

Le résultat net comptable prévisionnel, après consolidation des deux services, sera un bénéfice de **15 539 €.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2008 / 2009 proposé par le Conseil d'Administration.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la modification du Règlement Intérieur et la mise en conformité des statuts comme indiqué ci-après.

- **REGLEMENT INTERIEUR** : A l'article 8 page 4, au début de la 2^{ème} ligne, les mots "**d'un Vice Président**" sont remplacés par "**deux Vice-Présidents**".
- **STATUTS** : Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 Mars 2007 modifiant celui du 04 Décembre 2003 portant modèle de statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, l'article VIII est modifié comme suit :
 - le 1^{er} paragraphe est supprimé.
 - le 2^{ème} paragraphe est rédigé ainsi :

"Des remboursements de frais aux membres du Conseil d'Administration sont possibles selon les modalités et dans les limites fixées par le Conseil d'Administration".

APPROUVEE A L'UNANIMITE

POINT SUR LE PETIT GIBIER, par M. Philippe LECLERCQ, technicien

En premier lieu, M. LECLERCQ informe l'assemblée du tout récent décès de M. André CHAILLOT, président de la société de chasse d'Herbisse et lui rend hommage.

En préambule de la présentation des résultats de comptage Petit Gibier, il remercie l'ensemble des chasseurs qui sont de plus en plus sollicités pour les opérations de dénombrement, ou pour les prélèvements de pattes de lièvre ou d'ailes de perdrix en vue de la détermination de l'âge.

Cette année, ce sont 12 sites couvrant près de 13 000 ha qui ont été recensés pour la Perdrix Grise et plus de 3.500 Km parcourus de nuit en comptage de lièvres par une quarantaine d'équipes.

Grâce à ces bénévoles et aux scolaires qui sont venus épauler les personnels Techniques, nous pouvons avoir chaque année une image précise de la situation du Petit Gibier dans l'Aube. A ce titre, au niveau national notre Département figure dans le peloton de tête quant aux opérations de recensement des espèces chassables.

BILAN DES COMPTAGES PERDRIX

En 2008, le nombre de couples de Perdrix Grises aux 100 ha a progressé de 30%, nous passons de 10 à presque 14 couples. C'est la meilleure année après celle de 2006 avec un pic à 17 couples. Ce bon résultat est lié à la météorologie estivale enregistrée en Avril 2007 qui a permis aux oiseaux d'aborder la saison de reproduction dans de bonnes conditions ; celle-ci a été confirmée par les échantillonnages de compagnies qui ont révélé plus de 5 Jeunes par Poule Perdrix. Enfin l'hiver 2007-2008 a été particulièrement clément.

BILAN DES COMPTAGES LIEVRE

La situation est plus mitigée pour le lièvre, si la moyenne des comptages progresse d'une dizaine de pourcents, on note une grande disparité de résultats.

La Champagne Humide et le GIC du MELDA sont les zones où les effectifs ont le plus baissé, ainsi que dans une moindre mesure les territoires touchés par les mortalités de cet automne. Grâce à la limitation des prélèvements que se sont imposés aux chasseurs, ces populations restent toutefois à un niveau élevé (11 lièvres au Kilomètre sur Saint Martin de Bossenay). La plaine de Romilly (6 L/Km et 3.7 L/Point) et la plaine de Troyes (3 L/Km et 2.3 L/Point) concentrent les plus gros effectifs.

L'année 2008 débute donc sous de bons auspices, mais attention ! Même si, sur de nombreux territoires, les effectifs de reproducteurs sont en hausse, il faut garder à l'esprit que :

- Les résultats présentés sont issus des territoires en gestion, où l'on régule les prédateurs et où l'on aménage la plaine.
- Les conditions météorologiques ne sont pas prévisibles et qu'elles influent énormément sur la qualité de la reproduction ! Le mois d'Avril 2007 est en effet très différent de celui de 2008, particulièrement froid et pluvieux !
- Plus de cas de Tularémie sont enregistrés en ce début de printemps par rapport à l'année dernière .Cette maladie peut entraîner jusqu'à 30 % de mortalité sur les reproducteurs !

Comme à chaque fois, la situation du lièvre et de la Perdrix sera à réévaluer en Septembre, une fois que les différents facteurs qui interviennent sur la démographie de ces espèces auront pu être analysés. Pour autant, ne soyons pas attentistes ! Intervenons sur nos territoires pour une chasse durable, en agrainant, piégeant et aménageant, l'investissement d'aujourd'hui paiera demain !

PREMIERS RESULTATS DE L'ETUDE LIEVRE ET RENARD par MM. Yves BRAY et Jérôme LETTY de L'O.N.C.F.S.

La présentation de cette étude de portée nationale, menée conjointement par l'ONCFS, la FRC et la FDCA sur les sites du Barrois et de la Sarce est réalisée par M.Yves BRAY, qui a conduit la première phase des travaux. L'objectif sur ces deux zones tests est de mesurer l'impact de la prédation du renard sur les populations de lièvre. Depuis trois saisons, sur le Barrois, un fort prélèvement a été effectué sur les populations de renards tandis que sur la Sarce, la pression est restée stable. L'heure est donc aux premiers enseignements. Pour schématiser, on constate un croisement des courbes d'évolution des effectifs des 2 espèces (Moins il y a de renards et plus les lièvres sont nombreux). Ceci peut paraître évident, encore faut-il le démontrer. La deuxième partie de l'étude confirmera ou non cette tendance. Pendant cette nouvelle période triennale, les zones tests seront inversées avec un effort maximum de prélèvements de renards sur la Sarce. C'est M. Jérôme LETTY qui sera notre interlocuteur technique de l'ONCFS pour cette seconde phase, succédant ainsi à M. Yves BRAY, appelé à d'autres responsabilités. Avant de conclure, ce dernier insista fortement sur la qualité et l'importance de l'investissement humain des différents acteurs impliqués dans cette étude que sont les présidents de GIC, de sociétés de chasse, les chasseurs, les gardes particuliers, les piégeurs, les lieutenants de louveterie, les gardes de l'ONCFS, sans oublier les personnels fédéraux et le chargé de mission qui assurent une présence constante sur le terrain. Que chacun trouve ici l'expression de ses remerciements.

Rendez-vous donc dans trois ans pour le bilan final.

ACTIVITES DE RECHERCHE AU SANG : INTERVENTION DE M. FRIEDRICH, DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'UNUCR

Avec 647 recherches, nous notons une progression constante. 86 recherches de plus, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année dernière.

Sur les 647 interventions, on note 94 contrôles de tir, 314 échecs et 239 réussites, soit un taux d'environ 50 %.

Pour les recherches selon le mode de chasse, nous notons 42 % de réussite pour les chasses en battue.

Par ordre d'importance, les recherches concernent le Sanglier, les Grands Cervidés puis le chevreuil qui semble toujours être le laissé pour compte .

Si les causes d'échec sont dues essentiellement à la nature des blessures, le gros point noir reste la responsabilité des chasseurs, de par leur mauvais comportement après le coup de feu.

- 132 poursuites pour 90 réussites ⇒ 68 % abouties

Cette année, nous avons 3 nouveaux conducteurs, ils sont à présent au nombre de 13.

Encore une fois, n'oublions pas que ces conducteurs de chien de rouge sont bénévoles. Cette année, ils ont parcouru avec leur véhicule personnel 39 761 km et ont consacré 1 058 heures à la recherche, ce qui donne une estimation de 1 171 km derrière l'animal, ou encore la distance «Paris / Barcelone».

3 Groupes de chasse, comme chaque année, sont mis à l'honneur :

- La Chasse des Chasseurs de Champagne de Monsieur LAURENTI,
- La Chasse des Hautes Ventes de Monsieur PERETTI,
- La Chasse de Monsieur DELAPORTE.

CHASSE DU GIBIER D'EAU DANS L'AUBE PAR M. ROGER PATENERE, VICE PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE ET PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'AUBE

Les dates d'ouverture sont trop tardives et celles des fermetures trop précoces ! Ainsi, la chasse est ouverte lorsque les oiseaux sont déjà repartis ou qu'ils ne sont pas encore remontés. Un nouvel épisode rocambolesque de grippe aviaire a, une fois de plus, entraîné l'interdiction temporaire d'usage des appelants qui, comme par hasard, a été levée par les autorités ministérielles lorsque la chasse des anatidés fermait.....

Concernant les dates de fermetures, malgré les promesses, le Ministre de l'Ecologie, a fait droit aux arguments de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui n'a pas accepté la fermeture au 20 février proposée pour les oies, malgré les conclusions d'une étude scientifique et technique justifiant une clôture de la chasse à cette date.

Comme l'an passé, mis à part le Colvert, il n'y a pas eu dans l'Aube de vraie chasse au gibier d'eau possible.

**PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE
POUR LA SAISON 2008 / 2009**

OUVERTURE GENERALE : 28 SEPTEMBRE 2008 - FERMETURE GENERALE : 28 FEVRIER 2009

HORAIRES DE CHASSE : de 8 h 30 à 17 h 30

OUVERTURES SPECIFIQUES	FERMETURES SPECIFIQUES	P.G.C. ou Conventions
GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS : - Canards de Surface..... 02/08/2008 - Autres canards–Rallidés–Foulques. 16/08/2008 - Oies – Limicoles..... } 30/08/2008 - Caille des blés (1)..... } - Tourterelle des bois (1)..... } - Turdidés..... } - Pigeon ramier, Colombin et Biset } 28/09/2008 - Bécasse – Alouette des Champs.. }	Colvert..... 31/01/2009 Fuligule milouin – Vanneau huppé..... 10/02/2009 Oie cendrée – chipeau – sarcelle d'hiver – Sarcelle d'été – foulque – garret à œil d'or – huïtrier pie – pluvier doré – chevaliers – barge à queue noire – alouette des champs – grives 20/02/2009 Autres espèces de gibier d'eau et..... 28/02/2009 d'oiseaux de passage	
LAPIN DE GARENNE 28/09/2008 PERDRIX GRISE(2)..... 28/09/2008 PERDRIX ROUGE (hors Vignoble).... 28/09/2008 PERDRIX ROUGE (Vignoble)..... 12/10/2008 LIEVRE : ..(3)..... 12/10/2008 FAISAN : 28/09/2008	28 FEVRIER 2009 18 OCTOBRE 2008 = 3 JOURS Convention P.G.C 15 NOVEMBRE 2008 (hors Vignoble) 01 NOVEMBRE 2008 (Vignoble) = 3 JOURS 15 NOVEMBRE 2008 = 5 JOURS 31 JANVIER 2009	01/11/2008 06/12/2008 - - 06/12/2008 -
SANGLIER EN BATTUE (4)..(5)..... 15/08/2008 CHEVREUIL EN BATTUE .(5)..... 28/09/2008 CERF EN BATTUE .(5)..... } 25/10/2008 AUTRES ESPECES DE GRAND GIBIER soumises à plan de chasse }	} 28 FEVRIER 2009 avec possibilité de tir à l'approche sur autorisation individuelle	
(*) SECTEUR DU VIGNOBLE - BARSEQUANAIS/ESSOYES : En raison des vendanges, l'ouverture générale est reportée au 12 OCTOBRE 2008 Quant au nombre de jours de chasse autorisés pour le lièvre et la perdrix grise, il est le même que pour le reste du département.		

(1) **Jusqu'au 27 SEPTEMBRE INCLUS :**

CAILLE DES BLES : Avant l'ouverture générale, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Perdrix Grise

ATTENTION ! Les lâchers de caille japonaise (à sourcil noir) ainsi que leur tir sont interdits.

TOURTERELLE DES BOIS uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme, et à plus de 300 m de tout bâtiment.

(2) **PERDRIX GRISE** : Pour les structure en Plan de Gestion Cynégétique ou Plan de Chasse (avec prélèvements contrôlés) : Possibilité d'ouverture anticipée le 07 Septembre
 Fermeture le 06 Décembre

Avant l'ouverture générale, la chasse doit être pratiquée avec un chien d'arrêt, un chien leveur ou rapporteur de gibier.

- (3) **LIEVRE** : Pour les structures en Plan de chasse ou Plan de Gestion Cynégétique : Fermeture le 06 Décembre.

POUR LIEVRE ET PERDRIX GRISE : Chasse uniquement le dimanche.
Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.

- (4) **OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER** à compter du 15 AOUT 2008

Pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés.**

Changement de jour possible sur déclaration préalable.

ATTENTION :

Du 15 AOUT au 27 SEPTEMBRE 2008 : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

- (4) **SANGLIER ET GRAND GIBIER soumis au plan de chasse en battue** : Chasse les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés.**

CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT (pour les détenteurs de droit de chasse, titulaires d'une autorisation individuelle) :

➤ **CHEVREUIL et SANGLIER** : à compter du 1^{er} JUIN 2008

➤ **CERF** : à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2008

} jusqu'au 28 FEVRIER 2009

CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE : Possible pour le grand gibier, le lièvre et la perdrix sur déclaration à la F.D.C.A. avant le 15 SEPTEMBRE, dernier délai.

Seuls les territoires d'au moins 40 ha d'un seul tenant peuvent y prétendre.

SUGGESTIONS et QUESTIONS POSEES DANS LA SALLE

POURQUOI FAUT-IL UN BRACELET POUR PRELEVER DU SANGLIER ALORS QUE L'ESPECE EST CLASSEE NUISIBLE ?

Le dispositif de marquage a un double but :

1. contrôler et connaître les prélèvements,
2. contribuer au financement du budget Dégâts de Gibier. Les bracelets Sanglier interviennent à hauteur de 24 %. Son prix, qui reste modeste comparé à celui de certains autres départements voisins, est de 28 € hors Plan de Gestion Cynégétique et 18 € dans les Plan de Gestion Cynégétique.

OU EN EST LA FORMATION DES GARDES PARTICULIERS QUE DEVAIT INITIALEMENT DISPENSER L'O.N.C.F.S. ?

L'organisation et la réalisation de cette formation sont officiellement du ressort des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Pour l'Aube, les premières sessions devraient débiter fin Juin. Elles seront enrichies grâce à la participation d'un chef de brigade de gendarmerie à la retraite et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il ne reste plus qu'à régler quelques problèmes d'ordre strictement administratif et de coordination entre les Services de la Préfecture et des sous-Préfectures.

PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE DANS LA RUBRIQUE "DERNIERE HEURE" TOUS LES CHANGEMENTS DE DATES D'OUVERTURE OU DE FERMETURE DE LA CHASSE

Oui, ceci est prévu. Le site fédéral, qui n'est actuellement plus à jour, doit toutefois être totalement refondu pour permettre des applications particulières, comme le téléchargement de documents par exemple.

POURQUOI N'Y A-T-IL QU'UN SEUL JOUR COMMUN PERMETTANT DE CHASSER EN MEME TEMPS LE LIEVRE ET LA PERDRIX ?

Cette disposition a été mise en oeuvre il y a quelques années à la demande d'un grand nombre de chasseurs.

La possibilité de chasser plus longtemps les 2 espèces simultanément existe pour les territoires ayant sollicité l'application d'un Plan de Gestion Cynégétique Petit Gibier avec comptages et utilisation de dispositifs de

marquage, comme c'est d'ailleurs le cas sur plusieurs unités de gestion (10 dimanches pour la perdrix et 8 pour le lièvre).

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Bracelets P.G.C. Sanglier Saison 2008/2009 :

ATTENTION , APPEL A LA VIGILANCE, suite à un problème technique indépendant de notre volonté, les bracelets Sanglier des Plans de Gestion Cynégétique seront de la même couleur (GRISE) que ceux utilisés pour le gibier soumis au plan de chasse. Le Président précise que la Fédération s'efforcera de les différencier à l'aide de peinture. Il est à noter également qu'ils seront désormais millésimés et que dénomination de la structure ne paraîtra plus.

Semi-marathon des Entreprises :

Le Président annonce la participation de la FDCA au semi marathon des Entreprises qui aura lieu le 11 Mai 2008. Mme Françoise SOUILLARD, comptable, M. Bruno BAUDOUX, Philippe LECLERCQ et Laurent CHASTRAGNAT du service technique y sont inscrits sous les couleurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Mucoviscidose :

Nous sommes partenaires de l'Association Départementale «*Vaincre la Mucoviscidose*» présidée par Mme Lhermitte. Continuez à ramasser vos douilles de carabine. Le produit de la vente du laiton qui lui est reversée est consacré la recherche (520 € en 2007). Compte tenu du nombre particulièrement élevé du nombre de cartouches tirées chaque année (de l'ordre de 150 000), nous pouvons faire beaucoup mieux. Les dons sont également les bienvenus.

QUESTIONS POSEES AUX REUNIONS DE SECTEUR

Retour à la possibilité de chasser le Sanglier tous les jours en dehors des Plans de Gestion ?

NON : Ces dispositions ont été levées l'année dernière, après que la question ait été posée à chaque réunion de secteur et vote de l'Assemblée Générale. En effet, elles avaient été instaurées à la suite de la tempête de 99, car elles constituaient le seul moyen de régulation des effectifs de Sanglier, qui s'étaient développés dans les boisements sinistrés et qui causaient de gros dégâts en zone de plaine.

La situation des dégâts de gibier, ainsi que les populations de Sanglier étant à présent redevenues normales, cette réglementation ne se justifiait plus.

Cette chasse au Sanglier tous les jours de la semaine avait d'ailleurs généré des problèmes au sein même des Sociétés, mettant certains présidents en difficulté. D'autre part, elle avait donné lieu à des abus dont certains ont été sanctionnés (Utilisation de véhicule, de téléphone portable, arme chargée dans la voiture, etc...).

Cette précision répond à la question de Monsieur LUCQUIN.

Possibilité de chasser le Lapin en Mars pour prévenir les dégâts de gibier aux cultures ?

OUI : Des contacts ont déjà été pris avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture afin que cette demande soit prise en compte par la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le Lapin de Garenne devrait donc pouvoir être tiré en Mars sous le régime de l'autorisation.

Par ailleurs, une demande de la Fédération Régionale des Chasseurs, tendant à obtenir une ouverture anticipée au 15 Août, est relayée auprès du Ministère.

Certains détenteurs de droit de chasse hors Plan de Gestion prélèvent du Sanglier sans avoir préalablement fait l'acquisition d'au moins un bracelet. Ce n'est pas normal d'autant plus quand on sait que le Sanglier ne sera jamais marqué ?...

C'est la technique du "Pas vu, pas pris" avec les risques que cela induit pour le chasseur indélicat qui serait découvert.

Quoiqu'il en soit, l'achat préalable d'au moins un bracelet doit être la règle. Il ne viendrait en effet à l'idée de personne d'aller chasser le chevreuil sans être en possession d'un bracelet réglementaire.

REMISE DES MEDAILLES

Le Président remet la médaille fédérale à :

- La brigade de Gendarmerie de MUSSY S / SEINE
- Monsieur FOURNIER Jean de VILLE S / ARCE
- Monsieur MARCHAND Marcel de CHAUDREY
- Monsieur MASSEY Jean-Claude de SAINT MARTIN DE BOSSENAY
- Monsieur NODINOT Roger de CHALAUTRE LE GRANDE

et le diplôme d'honneur à l'UNUCR Aube.

Tous les récipiendaires sont salués individuellement par les Trompes de la Forêt d'Orient qui sonnent «les honneurs»

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR M. KIEFFER, Sous préfet de Bar sur aube

Tout d'abord, Monsieur le Sous-Préfet prie l'assemblée de bien vouloir excuser Monsieur le Préfet de l'Aube de son absence.

Il souligne que la Fédération des chasseurs a deux rôles essentiels :

- Un rôle d'information à l'égard des adhérents (modifications réglementaires, sécurité, etc...)
- Un rôle tampon entre les instances politiques, voire l'administration et les chasseurs.

Il précise que la **F**édération **D**épartementale des **C**hasseurs de l'**A**ube assure la formation des chasseurs mais également des futurs chasseurs.

Il pense que la chasse est une activité au contexte passionnel pouvant quelquefois conduire à des réactions épidermiques vis-à-vis de tiers.

Il attire l'attention des participants sur la qualité du site Internet de la Fédération.

Il insiste sur le fait que la Fédération joue par ailleurs un rôle très important dans la protection des milieux naturels, tout particulièrement avec l'implantation des haies et des jachères fleuries.

Enfin il rappelle le rôle médiateur de l'état :

- pour apaiser les tensions ou conflits entre praticiens de la chasse.
- Rappeler les règles, et poser des gardes fous.

L'ordre du jour étant épuisé, c'est au son des trompes que le Président lève la séance à 12 h 00, non sans convier l'assistance au vin d'honneur, servi dans le hall.

Le Président de la F.D.C.A.,

Le Secrétaire Général de la F.D.C.A.,

Claude MERCUZOT

Jean-Marie FRIEDRICH